

La CommunalE-mail ^{SNUDI} **FO**₅₃

Lettre d'information du Syndicat **FORCE OUVRIERE** des enseignants des écoles publiques de la Mayenne

2015-2016 - n°13 - SNUDI-FO 53 - 03.12.2015

FNEC-FP 53
Force Ouvrière
FEDERATION NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA CULTURE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le site du SNUDI-FO 53 est régulièrement mis à jour. Consultez-le : www.snudifo-53.fr

[Infos administratives \(promotions, retraites, prestations sociales...\), vos droits, communiqués, actualités...](#)

Obligations réglementaires de service (ORS):



- Après la décision de bloquer les salaires Ad vitam æternam (**Merci au SNUipp FSU et au SE UNSA, syndicats minoritaires qui ont soutenu l'accord PPCR !**)
- Après la réforme des rythmes scolaires ouvrant la porte à l'ingérence des municipalités dans l'Ecole de la République
- Après la création d'un cycle CM – 6^{ème} ouvrant la porte à la fusion école - collège
- Après le passage en force pour imposer la « réforme du collège » synonyme d'autonomie des établissements et de destruction des programmes nationaux

Ils continuent de plus belle !

- Ils envisagent de modifier nos obligations de service comme ils l'ont déjà fait pour les professeurs du 2nd degré qui devraient effectuer jusqu'à 1607 h de présence suivant les décisions des conseils d'administration.
- Ils veulent remettre en cause nos congés

Non au projet de modification du décret de 2008

Non à la territorialisation de l'école publique !

>Notre analyse<

Maintenant, ils veulent casser les circonscriptions, faire disparaître les IEN, et remettre à l'ordre du jour les EPEP (Etablissements Publics d'Enseignement Primaire)

(Cf :Rapport Leloup Caraglio (IPR) du 20 novembre)

Formation M@gistère:

Cette formation n'est pas obligatoire

Vendredi dernier, sur proposition de FO, le CHSCT de la Mayenne a adopté à l'unanimité, un avis sur [M@gistère](#).

>Lire l'avis proposé par la FNEC-FP FO 53, en CHSCT départemental<

>Lire notre analyse<

>Article sur notre site<

Nous attendons la communication et la réponse de l'administration à ce propos.

Pédagogie imposée, échanges limités et contrôlés entre les collègues, contrôle à distance de chaque enseignant (temps passé, sujets abordés...), risque d'explosion du temps réellement passé (à domicile, ça semble toujours moins lourd...)

Il n'y a pas de doute, M@gistère va transformer nos habitudes et nos charges de travail. C'est d'ailleurs vraisemblablement le but recherché. FO est indéfectiblement attachée à la liberté qui doit être laissée à chaque enseignant, tant sur le plan des méthodes pédagogiques que dans la façon de gérer son



temps de travail hors enseignement. C'est pourquoi nous sommes opposés à l'application de ce type de dispositif, et demandons un retour à une réelle formation continue, choisie par les collègues.

Dans l'immédiat, le **SNUDI-FO 53** exige que les avis des CHSCT soient respectés : M@gistère est un dispositif proposé et non imposé aux enseignants. Il interviendra, à tous les niveaux, dans ce sens.

Pour tout problème, toute question, contactez le SNUDI-FO 53.

Memento 2015-2016:

Téléchargez-le, demandez-le, imprimez-le, conservez-le, diffusez-le...

Le Mémento **FO**
à conserver! **2015.2016**

SOMMAIRE :

- CAPD et Mouvement p.2
- Traitement et Promotions p.3
- Corps - Échelons - Rémunérations p.4
- Les indemnités - Taux des études et cantines - Formation continue p.6
- L'action sociale - Prestation d'accueil du jeune enfant p.6
- Calendrier scolaire 2015-2016 p.7
- Obligations de service p.7
- Agression, harcèlement : que faire ? p.8
- Travail à temps partiel p.8
- Congés - Absences p.9
- Petits revues - La hiérarchie, l'inspection, OTSO, OHQ-OT... p.10
- Adresses utiles p.11
- Quelques positions du SNUDI-FO p.12

FO
VOTRE DROIT
SYNDICAT
SCOLAIRE
LOI

SNUDI
FO
53

Force Ouvrière, la première force syndicale dans la Fonction Publique de l'Etat

D'autres publications (flyers, dossiers...), régulièrement mises à jour sont disponibles sur notre site internet.

CONDITIONS DE TRAVAIL, LOI DE REFONDATION, INCLUSION SCOLAIRE, PRESSION HIÉRARCHIQUE, STRESS AU TRAVAIL

Contactez le syndicat, ne restez pas seuls face à l'adversité

RYTHMES SCOLAIRES, INGÉRENCE DES MUNICIPALITÉS:

Si vous avez vécu, constaté, ou assisté à ce type d'atteinte, merci de nous en faire part par retour de courriel.

Continuez à nous faire part de vos témoignages, liés à la nocivité de cette réforme. Si vous estimez que l'intervention du syndicat est nécessaire, contactez-nous afin que nous nous déplaçons.

Il est vraiment temps de renforcer le syndicat ! La force du syndicat, c'est son nombre d'adhérents.

SYNDIQUEZ-VOUS ! POUR PORTER AVEC NOUS LES REVENDICATIONS. Se syndiquer: un acte militant qui va au delà de la défense des intérêts personnels.

Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :

Syndiquez-vous au SNUDI-FO, le syndicat libre et indépendant